

**délibération :**  
**D\_2023\_8\_10**

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Présents : 13

Votants : 16

**Objet : DEMANDE DE  
MODIFICATION DU PLU  
D'HEUILLEY-COTTON**

L' an deux mille vingt trois, le mercredi 25 octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire MAIRIE – SALLE DU CONSEIL, 7 rue de l'Eglise Saint Denis à VILLEGUSIEN LE LAC, sous la présidence de Madame CARTAGENA Magali, Le Maire.

Date de convocation du : 17 Octobre 2023

**Présents :** Madame BERCIER Martine, Monsieur BERNASCONI Eric, Madame BLAUT Séverine, Monsieur CAMUS Jean-Michel, Madame CARTAGENA Magali, Monsieur DEMANGE Joel, Monsieur DOLCI Fabrice, Monsieur GERBET Bruno, Madame SEGUIN Marie-Andrée, Monsieur SEMELET Philippe, Madame SIMON VIREY Armelle, Madame NICARD Aline, Madame MANNEVY Cécile

**Pouvoirs :**

Madame BRESARD Françoise a donné pouvoir à Madame CARTAGENA Magali  
Monsieur COTHENET Lambert a donné pouvoir à Monsieur GERBET Bruno  
Monsieur ROBIN Dominique a donné pouvoir à Madame SEGUIN Marie-Andrée

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame BRESARD Françoise, Monsieur COTHENET Lambert, Madame EHRHART Cindy, Madame MONTENOT Sabine, Monsieur ROBIN Dominique, Madame SEMELET Marie-Agnès

**Secrétaire de Séance :** Madame Marie-Andrée SEGUIN

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le PLU d'Heuilley-Cotton sur la couleur des tuiles.

Actuellement il est noté :

- de terre cuite, de couleurs rouge, rouge flammée
- ou un matériau de même taille et teinte que les tuiles de terre cuite autorisées.

Elle propose de faire modifier le point 2 de l'article Ua 11 :

Point 2. Les règles (1 et 5) tuiles ou matériau de couleur rouge ne s'appliquent pas aux annexes (serres, véranda, abris de jardin, carports, ni aux éléments en rapport avec les énergies renouvelables (pompes à chaleur, panneaux solaires).

Elle précise que la demande de modification du PLU doit être acceptée par le Conseil Municipal et ensuite une délibération de prescription de la modification simplifiée du PLU d'Heuilley-Cotton sera examinée par le Conseil Communautaire de la CCAVM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Demander la modification du point 2 de l'Article Ua 11 du PLU d'Heuilley-Cotton comme ainsi proposée.

Pour : 15 Contre : 1 Abstention : 0

Emis le 25/10/2023, transmis en sous-préfecture '

Le Maire,  
Magali CARTAGENA  
  
